

HERVE Conseil communal

« Le budget à l'équilibre en 2014 »

Les modifications au budget 2013 ont, comme pressenti, eu du mal à passer le cap de l'opposition. Toutefois, le bourgmestre rassure sur le futur.

● Pierre LEJEUNE

Une fois n'est pas coutume, c'est un conseil plutôt serein qui s'est déroulé lundi à Herve. Si certains ont confronté leurs points de vue, d'autres auront fini la soirée autour d'un verre de Scotch. La grande annonce de ce conseil, les Herveiens la doivent au bourgmestre qui prévoit la présentation du budget 2014 en décembre, et il sera à l'équilibre !

Ainsi, diverses modifications au budget 2013 ont lancé les débats de lundi soir. Le déficit de 2013 devrait approcher les 646 000 € au lieu des 722 000 € annoncés en mars en raison, principalement,



Pierre-Yves Jeholet face à un défi de taille pour 2014.

d'un dividende Tecteo supérieur de 2012 (1 350 000 €). Comme à chaque fois qu'on touche aux finances, l'opposition a

fustigé HDM. « Vous faites le rude apprentissage du pouvoir et vous êtes obligés de prendre des mesures que vous nous reprochiez auparavant comme des nouveaux emprunts. On n'approuvera pas ce point », débutait Nicole Roumans. Et Simon-Pierre Baiwir (cdH) d'enchaîner : « Je pointe trois tendances. De un, l'augmentation de 110 000 € de frais de personnel alors qu'il n'y a pas de remplacement. De deux, une augmentation de 270 000 € en frais de fonctionnement par rapport à 2012. Cela représente 10 % d'augmentation. De trois, les 129 000 € supplémentaires de Tecteo peuvent être inscrits mais ils ne seront acquis qu'après l'AG de juin 2014. C'est un montant à titre prévisionnel, il faudrait un peu plus de prudence. L'un dans l'autre, c'est interpellant et on votera contre. »

« Des mesures que vous auriez dû prendre il y a 5 ans »

Toujours à son affaire lorsqu'il s'agit de trouver des répliques, Pierre-Yves Jeholet s'est adonné à un exercice de style. « Bien ! Je prends note de ces remarques avec un certain sourire. Il n'y aura pas de nou-

veaux emprunts autres que les engagements de l'ancienne majorité. Pour les dividendes, le courrier est très clair, je l'ai relu deux fois. Quand on parle de prudence alors que le Conseil d'Etat parle d'une amende de 250 000 € contre Herve (NDLR : pour des errements dans l'adjudication de la phase 2 du Centre Administratif), si vous aviez été plus prudent, vous auriez prévu ça avec vos avocats ! Ce principe de prudence, il est à géométrie variable. Enfin le personnel, on a respecté ce qu'on avait dit mais on a licencié et on a reçu des masses salariales en plus. Nous l'assurons. Mais imaginez sans nos mesures, on n'en serait pas à ça. On a pris des mesures que vous auriez dû prendre il y a 5 ans et, pour 2014, on présentera un budget à l'équilibre en décembre. Là, on pourra en discuter. »

L'ensemble du conseil s'est réjoui de cette dernière nouvelle qui, in fine et même si les mesures d'austérité risquent de se poursuivre en 2014, profitera aux Herveiens. Pour les modifications, le cdH et le PS ont forcément voté contre... mais tous attendent le bourgmestre en décembre. ■

DANS LES CAISSES, DANS LES CORDES

BUDGET DU CPAS

Sur la bonne voie

Les comptes du CPAS se redressent, doucement. Ainsi, 521 000 € de boni (de 2012) ont été intégrés au budget 2013. Ce qui permet de diminuer l'intervention communale de 150 000 € et d'injecter 370 000 € dans le fonds de réserve ordinaire. Par ailleurs, le gain d'un procès contre Ethias rapporte 351 000 € qui iront dans le fonds de réserve extraordinaire. La vente de terrains à Elvaux et Soumagne et les frais pour l'achat d'anciens locaux scouts sont d'autres modifications au budget 2013. ■

LE ZÉRO DE 0-5-30

Nouvelle idée refusée

Comme souvent, le cdH est arrivé avec une proposition... Comme toujours rejetée. « Pourquoi ne pas adhérer au programme 0-5-30, pour 0 tabac et alcool, 5 fruits et légumes et 30 minutes d'activité physique par jour ? se demandait Marie-Martine Schyns. Entrons cette sensibilisation dans le PCS ! » Eric Jérôme a souligné que le PCS, justement, faisait déjà ce travail. Pierre-Yves Jeholet s'est interrogé « sur la plus-value de votre bazar ». Marie-Martine Schyns a regretté « une paternité du projet qui gêne la majorité ». ■

La fête de Manaiant déplacée

La commune a approuvé la vente de deux parcelles (de 175 000 € et 120 000 €) à Manaiant, celles qui longent la route menant au Bois Chaffoux. La fête de Manaiant se déroulant sur la plus grande parcelle, des contacts ont dû être pris pour envisager la délocalisation de la fête vers la salle Pierrot Maquinay. « On a prévu une somme pour sécuriser la dalle à côté de la salle pour organiser la fête », explique Pierre-Yves Jeholet. « Est-ce que le comité est bien au courant ? Un de vos échevins n'exploite-t-il pas le terrain ? Je me

souviens de l'agitation que vous aviez lancée il y a 18 mois, en période électorale, sur ce point. J'ai, ici aussi, l'impression d'un discours à géométrie variable », répliquait Marie-Martine Schyns (cdH). Simon-Pierre Baiwir et José Spits (cdH) se sont abstenus car ils estimaient ne pas être apaisés en ce qui concerne l'organisation de la fête (en dépit d'un rapport du SRI). Marc Drouguet, l'échevin pointé du doigt, aurait pu voter mais a préféré ne pas participer à ce point afin d'éviter ce que Victor Beckers nomme « une polémique qui n'a pas raison d'être ». ■

Du logement au plan de cohésion

Eric Jérôme, le président du CPAS en charge du logement, a présenté le programme d'ancrage communal. « C'est un plan où l'on intègre l'obligation de 6 logements sociaux ou intégrés mais aussi d'autres projets. Citons un logement d'insertion avenue des Platanes à Grand-Rechain (107 805 €), un autre rue du marché à Herve (45 000 €), 6 maisons sociales citoyennes au Beau Vallon (860 000 €), la réhabilitation d'une maison rue Haute (80 000 €) et une autre réhabilitation place Lecomte (35 000 €). Ces deux derniers projets se feront avec l'ASBL Le Toit. À cela s'ajoute la création de l'ASIS (Agence Immobilière Sociale) et la transformation des locaux des scouts en

logements d'urgence. » En réponse à Damien Quittre, Eric Jérôme a confirmé que le projet de maison intergénérationnelle à Charneux n'était pas enterré et qu'une réunion avec le Ministre Nollet évoquait la possibilité d'une convention avec Logivesdre.

Le PCS critiqué mais approuvé

Le président du CPAS a ensuite enchaîné avec la présentation du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019. « On poursuit avec les 4 axes que sont l'insertion socioprofessionnelle, le logement, l'accès à la santé et au traitement des assuétudes et le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels. » On retiendra de ce PCS la création d'un site Internet et d'un salon de l'emploi et de la formation. Simon-



L'intergénérationnel pas enterré.

Pierre Baiwir a, quant à lui, souligné le peu de véritables nouvelles actions (« 6 au lieu des 29 annoncées ») et un plan « léger ». « C'est un travail de concertation et on mettra en place les nouveaux projets », répliquait Eric Jérôme, un rien énérvé. ■

ET AUSSI AU CONSEIL

Pompiers Une convention entre les zones 4 et 6 a été approuvée pour éviter une intervention concomitante de deux casernes au même endroit (on pense à Soumagne).

Travaux Un ponceau mitoyen avec Thimister sera réparé à Hauzeur. Les communes se partageront le montant des travaux, soit 55 000 € pour Herve. Le hall des sports de Charneux sera raccordé en eau pour 1768€.

Cimetière Un ossuaire sera créé au cimetière de Charneux pour 3 025 € afin de recueillir les restes des tombes retournées.

Subsides Toute une série de subsides ont été approuvés dont ceux pour : la Foire Agricole (6 000 €), la Jeunesse de Charneux

(1 556 €), le Syndicat d'Initiative de Herve (21 000 €), le Bel'Zik Festival (2 400 €), la Flèche Ardennaise (2 400 €), les 4 Cimes (2 000 €), l'ASBL Le Toit (3 800 €), l'AMO Latitude J (4 819 €), la Maison des Jeunes (10 000 €), les 6 Fontaines (1 500 €), les groupements du 3^e âge (5 400€) ou encore Télé-Entraide (6 200 €).

La Bruyéroise Les 12 311 € prévus pour la réfection des corniches et de l'électricité de La Bruyéroise ne sont que le début des travaux pour améliorer la salle.

Mobilier 1 400 € ont été dégagés pour créer un sas avec comptoir au service population.

Lotissement Anne-Sophie Charlier Le projet d'acte et l'appel public ont été approuvés.